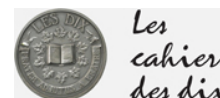


Les Cahiers des dix



Charles Boucher de Niverville

Son ascendance et sa carrière politique

Raymond Douville, S. R. C.

Numéro 37, 1972

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1025294ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1025294ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les éditions du Bien Public

ISSN

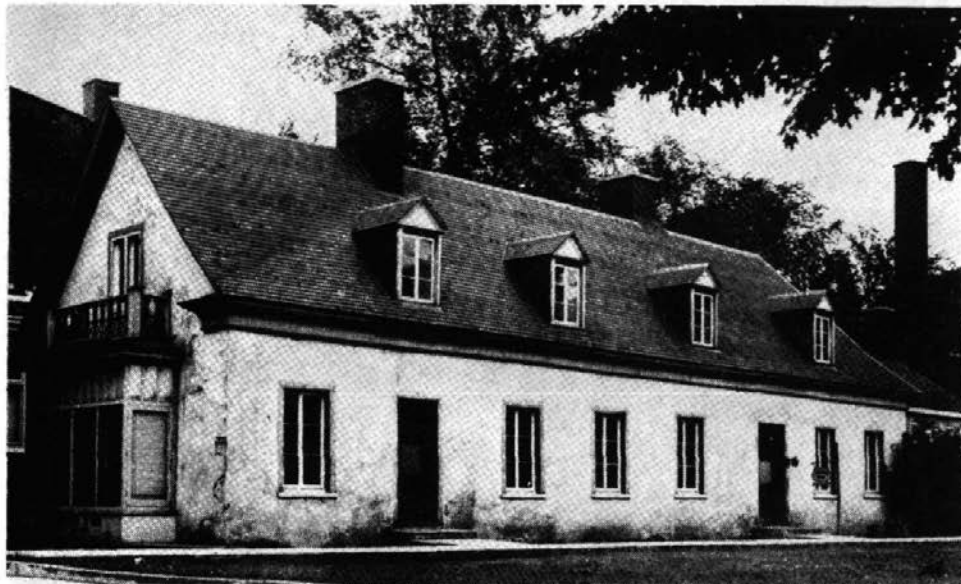
0575-089X (imprimé)

1920-437X (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Douville, R. (1972). Charles Boucher de Niverville : son ascendance et sa carrière politique. *Les Cahiers des dix*, (37), 87–122.
<https://doi.org/10.7202/1025294ar>



Le manoir Niverville après la restauration par la commission du tricentenaire de Trois-Rivières.



Après la transformation récente effectuée par le Ministère des Affaires culturelles du Québec.



Charles Boucher de Niverville

Charles Boucher de Niverville, son ascendance et sa carrière politique

par RAYMOND DOUVILLE, S. R. C.

Ce fut une vie extrêmement active que celle de Charles Boucher de Niverville. Mort à 44 ans, le 1er août 1869, il avait été tour à tour ou à la fois maire de sa ville natale de Trois-Rivières, député sous l'Union, puis à l'Assemblée législative de Québec et à la Chambre des Communes d'Ottawa, cumulant les deux mandats. De plus, son bureau d'avocat était un des plus achalandés de la ville. Instigateur de la fondation du barreau du district trifluvien, il en fut le secrétaire puis le bâtonnier. Enfin, à sa mort, il occupait le poste de shérif. Son activité sociale était également intensive, de même que son goût pour la bonne chère et le sport équestre.

Tant du côté paternel que maternel, il pouvait s'enorgueillir de son appartenance, par ses ancêtres, à la fine fleur de la noblesse trifluvienne. Pierre Boucher et François Hertel, furent tous deux, comme on le sait, anoblis par le Roi.

Son premier aïeul gratifié du qualificatif de Niverville¹, Jean-Baptiste, jumeau de Jacques Boucher de Montizambert, naquit à Boucherville le 6 décembre 1673. En 1710, il épousait la fille du grand héros, Marguerite-Thérèse Hertel. Ce couple eut quatorze enfants dont le cinquième, Joseph-Claude², né à Chambly le 22 sep-

1. Le nom Niverville rappelle « l'honorable homme Alexandre Aubin, sieur de Niverville », parrain de l'une des sœurs de Pierre Boucher, Marguerite, baptisée à Mortagne le 28 juillet 1631. Elle épousa à Québec en 1646 Toussaint Toupin Sr Dus-sault. Le nom Montizambert évoque un *trespas* de la région de Mortagne au Perche. (Montarville Boucher de la Bruère, *Les Cahiers des Dix*, No 3, 186.)

2. Baptisé sous le nom de Joseph le 25 janvier 1716 par le père Pierre Dublaron, récollet, de passage à Chambly. Ce n'est que plus tard qu'il ajoutera le prénom de son parrain, Claude Hertel Sr de Beaulac.

tembre 1715, épousa à Trois-Rivières le 5 octobre 1757 Marie-Joséphite Chastelain, fille du capitaine réformé François Chastelain, qui fit construire la maison connue plus tard sous le nom de manoir Niverville. Nous y reviendrons plus en détail dans un instant. Le fils des précédents, Joseph-Michel, né en 1765, épousa en 1805 une abénaquise, Louise-Victoire Chaouigouette, qui mourut en 1813. Du second mariage de Joseph-Michel à Josephite Laviolette naquirent quatre enfants, deux filles et deux fils, Joseph né en 1816, et Charles né en 1825. C'est à ce dernier que le présent article est consacré. Le patronyme Niverville s'éteint avec eux, Charles étant décédé sans postérité, et Joseph n'ayant eu que trois filles³.

Le manoir Niverville

Cette élégante maison, que des générations de Trifluviens et de nombreux touristes ont admirée à travers les ans et les générations, a malheureusement été complètement et inutilement défigurée ces dernières années par de prétendus experts en architecture ancienne du gouvernement du Québec. Avec tous nos compatriotes, nous déplorons cette intrusion maladroite et arbitraire dans l'histoire de notre patelin, d'autant plus que ni les autorités municipales, ni la société d'Histoire régionale, ni les spécialistes en histoire locale n'ont été consultés préalablement à cette transformation radicale. De la rue, on ne voit que l'extérieur. Les transformations de l'intérieur ne sont guère mieux. Peut-être même sont-elles encore plus désastreuses. Bref, il ne reste rien de l'ancienne maison. Outre qu'une grande partie du coût exorbitant de cette prétendue restauration aurait pu être utilisée à meilleur escient pour rénover et conserver d'autres reliques de notre passé, ce n'est plus la maison Niverville si chère à tous les Trifluviens. Mais le mal est fait. *Alea jacta est*. Pour nous consoler, plongeons-nous dans l'histoire ancienne de ce manoir.

3. Une famille du nom de Niverville existe encore à Ottawa et dans la région. Il s'agit d'une substitution de nom, pour la double raison que l'Abénaquise Louise-Victoire avait eu d'un premier mari un fils que Joseph-Michel Boucher de Niverville adopta, fit instruire et dont un descendant épousa Monique Boucher de Niverville en empruntant son nom. Un membre des « Dix » de la première heure, Montarville Boucher de la Bruère, aujourd'hui décédé, a fait la lumière sur ce point.

Il y a plus d'un quart de siècle, de concert avec ce sympathique et compétent historien local qu'était l'avocat-greffier Arthur Béliveau, nous avons travaillé à l'histoire de quelques vieilles maisons trifluviennes, dont le manoir Niverville, au sujet duquel nous résumons ici nos trouvailles faites au cours des années.

Ce terrain et les alentours immédiats furent concédés le 5 mai 1646 au gouverneur de l'époque, François de Champflour, par la compagnie des Cent-Associés. Trois ans plus tard, soit en 1649, Jacques Le Neuf de la Poterie en devint propriétaire, avec tout le terrain compris entre les rues Saint-Pierre, Notre-Dame et Sainte-Marie, de même que du fief Sainte-Marguerite et du marquisat du Sablé. Le 16 avril 1660, Jacques Le Neuf fit confirmer ses droits de propriété de ce « fief sans justice », sous le nom de « fief de la Poterie ». Il fit ériger sur l'emplacement actuel « un grand logis consistant en quatre grandes chambres avec une boulangerie ». Le 22 septembre 1683 il céda ses droits au marchand québécois Charles Aubert de la Chesnaye, lesquels passèrent à l'héritier de ce dernier, Louis Aubert sieur de Forillon, le 16 janvier 1712, en même temps que le fief Sainte-Marguerite et le marquisat du Sablé. Le 4 novembre suivant, ces terres furent achetées par le gouverneur de Trois-Rivières, François de Galliffet. Quant au fief de la Poterie proprement dit, il devint, le 14 septembre 1729, la propriété d'un officier des troupes de détachement de la marine, François Chastelain, qui fit construire la maison actuelle, laquelle est ainsi décrite dans l'inventaire de ses biens après décès: « Une maison de pierre de 76 pieds de long et 22 de largeur, les murailles comprises. . . Deux cheminées dont une double, dix croisées garnies de volets, six portes vitrées de neuf verres chacune, salle, cuisine et deux petits cabinets plafonnés. Plancher haut et bas, une cave de la largeur de la maison sur 20 pieds de longueur, une porte de bois bien et dument ferrée »⁴.

4. Le 5 avril 1753, à Paris où il séjourne temporairement chez monsieur Vaultier, secrétaire du Roi, rue Poissonnière, paroisse Saint-Eustache, François Chastelain, « officier dans les troupes du Canada », achète la terre et seigneurie de Sainte-Marguerite et le marquisat du Sablé, des héritiers de François de Galliffet, dont sa petite-fille, Marie-Catherine demeurant à Avignon, où l'ancien gouverneur de Trois-Rivières était décédé en 1746. Le prix d'achat fut de quatorze cents livres. Galliffet avait payé le tout quatre cents livres en 1712.

C'est ainsi que la maison est décrite dans les contrats subséquents, registres municipaux et autres documents. Après la mort de Chastelain, le fief et la maison devinrent la propriété de sa fille Josephthe. Celle-ci, comme nous l'avons signalé précédemment, épousa Joseph-Claude Boucher de Niverville, qui en fit sa demeure et lui donna le nom sous lequel elle est aujourd'hui connue. Joseph-Claude est le personnage devenu célèbre sous le nom de chevalier de Niverville. Ses exploits militaires lui avaient mérité ce qualificatif de « chevalier » bien avant sa nomination au titre de chevalier de Saint-Louis le 16 juillet 1763. A sa mort en 1804 il était le dernier Canadien de cet ordre. Sa connaissance des idiomes indiens lui valurent, à sa retraite, le poste de « surintendant des Sauvages du district de Trois-Rivières et de la rivière Saint-Maurice ». Le vaste terrain qui avoisinait son manoir devenait chaque année le lieu de rencontre des tribus indiennes qui venaient y étaler leurs fourrures et donner de pittoresques spectacles de danses et de chants folkloriques.

Il faut dire ici, pour bien situer l'emplacement, que ce dernier s'étendait à cette époque jusqu'à la rue Notre-Dame actuelle⁵. Le terrain avoisinant le manoir du côté sud était donc plus vaste qu'il l'est aujourd'hui. Egayé d'arbres, de fleurs sauvages et de verdure il se prêtait bien à des démonstrations de ce genre. Originellement le fief formait le quadrilatère délimité de nos jours par les rues Notre-Dame, Bonaventure, Laviolette et Royale. En face, sur le terrain actuel du Flambeau et de la cour de l'ancien Jardin de l'Enfance, s'élevait l'église détruite par l'incendie de 1908 et, tout à côté, le cimetière. Quant à son voisin, le fief du Haut-Boc, il remplissait le terrain compris entre les rues Saint-Pierre, Laviolette, Saint-François-Xavier et dépassait la rue Sainte-Geneviève empiétant sur la partie vacante et boisée de la propriété du séminaire actuel.

5. Benjamin Sulte (*Chronique trifluvienne*, Montréal, 1879, p. 195), écrit par erreur qu'une partie de ce fief a été vendue par La Poterie à Pierre Boucher le 7 avril 1660. Il s'agissait en réalité d'une partie du terrain situé plus au sud et qui aboutissait au fleuve. Boucher fit par la suite ériger sa maison sur la rue Saint-Pierre, face au fief du Haut-Boc. Une enseigne historique marque aujourd'hui cet emplacement.

Ces deux fiefs étaient en grande partie boisés de hauts pins. Dans les *Annales* des Ursulines de Trois-Rivières on trouve cette charmante description du séjour annuel des tribus indiennes sur le terrain avoisinant le manoir Niverville: « Sous les pins, sur la place de l'église et sur la rue Bonaventure, dans un immense jardin qui entoure le manoir seigneurial du fief Niverville, on pouvait voir à une certaine époque de l'année, à travers la verdure, une multitude de petites tentes blanches; c'étaient les camps des descendants de quatre grandes races sauvages qui venaient recevoir du brave chevalier de Niverville « le Prêt » ou les secours que le gouvernement leur accordait. Ces enfants des bois: Têtes-de-Boule du Saint-Maurice; Algonquins et Abénaquis de Saint-François-du-Lac; Iroquois de Saint-Regis, profitaient de ces jours pour échanger leur pacotille de paniers, de raquettes, de rassades et pour faire la traite de leurs pelleteries et vendre leurs canots ».

Cette foire annuelle durait plusieurs semaines et venait mettre une note d'entrain et de gaieté dans la petite ville tranquille.

Le fils du chevalier, Michel, militaire et toujours en courses, ne séjournait presque jamais au manoir. Il vendit le domaine et se retira dans une modeste maison du fief du Haut-Boc, qui lui appartenait également. C'est là que naquirent ses enfants. Le manoir devint la propriété de l'avocat Pierre Vézina, lequel le céda à son tour à son collègue du barreau trifluvien, Pierre-Benjamin Dumoulin. Puis l'emplacement et la maison Niverville redevinrent la propriété de la famille, quand Charles, celui qui fait le sujet de cet article, l'acheta le 6 mars 1867. Il y habita jusqu'à sa mort et y donna de fastueuses réceptions qui contribuaient beaucoup à sa popularité. Après son décès et selon ses dernières volontés, son exécuteur testamentaire vendit le domaine. Il fut acheté, pour la somme de mille dollars plus les redevances de taxes municipales, par Uldoric Martel, « bourgeois et juge de paix ». Il resta la propriété de la famille Martel jusqu'en 1934, alors qu'il fut acheté par le comité des fêtes du troisième centenaire, lequel le céda gratuitement à la municipalité de Trois-Rivières qui en est encore propriétaire.

* * *

Revenons maintenant à Charles Boucher de Niverville pour résumer aussi complètement que possible sa carrière d'avocat et d'homme politique. Entré au séminaire de Nicolet en 1837, alors que son frère Joseph, entré en 1828, allait terminer son cours⁶, il eut comme compagnons des étudiants qui, comme lui, feront leur marque, entre autres Antoine Gérin-Lajoie, Raphaël Bellemare, Dominique Saint-Cyr, et d'autres qui seront plus tard ses compagnons du barreau trifluvien, Abraham Lesieur-Desaulniers, Sévère Dumoulin, Napoléon Bureau. Au séminaire, il fut l'un des fondateurs, le 26 novembre 1842, de la Société littéraire communément appelée l'*Académie*, mise sur pied par l'abbé Ferland, le futur historien, et animée par Antoine Gérin-Lajoie. Boucher de Niverville apparaît l'année suivante comme président.

Sa commission d'avocat est du 2 mai 1849. Dès le 27 septembre 1851, il est nommé secrétaire de district du Barreau en remplacement de François Bureau, décédé quelque temps auparavant. A ce titre il est membre du bureau des examinateurs.

Dans l'arène politique

Nous n'avons pas l'intention, — ce serait d'ailleurs dépasser les cadres de cet article — de décrire dans le détail l'atmosphère politique trifluvienne à la veille et à l'époque de la Confédération. Cet aspect a été décrit de façon magistrale par notre collègue Jean-Charles Bonenfant dans le *Cahier des Dix* numéro 35 de 1970. Il n'y a pas à y revenir, sauf pour résumer la situation générale de l'époque, par ces lignes que nous empruntons à Francis-J. Audet, dans son opuscule *Les députés de la région de Trois-Rivières*:⁷ « Le quart de siècle que dura l'union du Haut et du Bas Canada fut fertile en luttes électorales parfois fort violentes. Pas moins de dix-huit administrations se succédèrent à la direction des affaires durant ce court laps de temps. Quelques-unes n'eurent qu'une existence éphémère, voire, que quelques jours. Un

6. Après un vain essai d'études du droit, Joseph Boucher de Niverville fut nommé huissier, puis shérif-adjoint, poste qu'il occupa de 1867 jusqu'à son décès, le 2 décembre 1878, à l'âge de 62 ans.

7. Editions du Bien Public, Trois-Rivières, Série « Les Pages trifluviennes », 1934, préface.

changement s'imposait. Pour mettre fin à cette union mal assortie, s'il en fut jamais, de ces deux provinces dont la religion, la langue, les coutumes, la loi, en un mot tout ce qui constitue une nation et la fait différente d'une autre, l'on imagina une union d'un autre genre. On proposa d'unir toutes les provinces britanniques de l'Amérique du Nord sous un gouvernement central, c'est-à-dire en une Confédération, laissant à chaque province la régie de ses affaires purement locales. Quatre provinces: le Haut et le Bas Canada, la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick acceptèrent cette proposition et, le 1er juillet 1867, naissait le Dominion ou Puissance du Canada ».

C'est dans cette atmosphère que fut plongé soudainement Charles Boucher de Niverville. Elu maire de Trois-Rivières le 13 juillet 1863, il commençait son apprentissage politique. Il sut dès le début se faire apprécier et devint vite populaire. Aussi à la mort du député Joseph-Edouard Turcotte, il fut choisi par acclamation pour le remplacer, sous le gouvernement d'*Union des Deux Canadas* en janvier 1865, en pleine effervescence de l'étude des préliminaires de la Confédération. Ce problème le prenait passablement au dépourvu, car il ne s'y était jamais intéressé de façon particulière.

Il est intéressant, croyons-nous, d'analyser les motifs qui l'ont incité à se prononcer, quelques semaines après son entrée en Chambre, et de façon énergique, en faveur de la Confédération. Nous ne croyons pas le déprécier en affirmant qu'il n'était pas un homme politique de grande envergure. La chance l'avait jusqu'alors favorisé, de même que son dynamisme, sa jovialité et son désir naturel d'être utile à ses semblables. Il aimait le peuple et ses concitoyens, à quelque rang qu'ils appartenissent, riches comme pauvres. Tous étaient ses amis; il n'en demandait pas plus. Sans convictions politiques profondes, sans grande ambition intellectuelle, son idéal était de plaire, de rendre service et de flatter l'opinion populaire. Tels étaient ses principes, si l'on peut dire, et cette orientation d'esprit l'a bien servi.

A la Chambre, il fut bien accueilli et comprit vite qu'il devait s'imposer. Serait-il pour ou contre la Confédération? Il scruta

l'opinion, se renseigna. Personnellement il ne connaissait pas grand-chose à ce problème, étudié et mis sur pied par des hommes politiques bien plus au courant que lui de la situation. Que faire alors ? Il adopta l'attitude que prennent tous les gens intelligents en de telles circonstances: il consulta des experts. Il l'avoue lui-même humblement à un certain moment de son éloquent discours dont nous citerons ci-après les principaux extraits et qui est aujourd'hui obscurément enfoui dans les épaisses reliures des *Débats parlementaires sur la question de la Confédération*⁸: « Je me suis adressé, dit-il, à deux membres du clergé du district de Trois-Rivières, hommes d'une grande érudition et éminemment qualifiés à me donner une opinion sur le projet de confédération. Hommes parfaitement dégagés de tout esprit de parti, n'ayant aucun intérêt politique ou aucune ambition personnelle à faire passer avant les intérêts du pays, et dont l'opinion était garantie par une vie d'études et de travail constamment employée au bonheur et à la prospérité de leurs compatriotes et du pays... »

Quels étaient ces deux hommes qui ont inspiré le député trifluvien et qu'il ne nomme pas ? Nous croyons pouvoir les identifier.

A n'en pas douter, l'un d'eux était Mgr Laflèche, alors vicaire général et plus tard évêque de Trois-Rivières. Nous citerons ici un extrait d'une lettre adressée à Charles Boucher de Niverville par le grand-vicaire Laflèche, alors que les débats sur le problème de la Confédération étaient à leur point crucial: « Autant que j'ai pu le comprendre, écrivait le prélat, après une lecture attentive du projet qui a été dressé à Québec par les premiers hommes de notre pays, je me suis convaincu de plus en plus que c'est là vraiment le moyen pratique le plus avantageux que nous ayons de sortir de nos difficultés. . . On ne peut mettre en doute l'expérience, la capacité et le patriotisme des hommes qui ont élaboré ce projet. Les explications qu'ils ont données et les raisons et motifs sur lesquels ils se sont appuyés, bien qu'attaqués violemment,

8. Nous devons à l'obligeance de mademoiselle Thérèse Proulx, secrétaire du conservateur de la bibliothèque de la Législature de Québec, une copie du discours de Charles Boucher de Niverville. Nous tenons à l'en remercier.

n'ont pu être ébranlés ni réfutés par leurs adversaires, qui n'ont rien d'acceptable à présenter à la place. Et aujourd'hui la grande majorité de la députation nationale vient corroborer du poids de son autorité et de sa haute approbation les plans des premiers hommes d'état du Canada et des provinces inférieures. C'est ce qui a achevé de me convaincre intimement que la Confédération est ce qu'il y a de mieux pour nous dans les circonstances actuelles. . . »

C'en était assez, certes, pour convaincre le député de l'attitude à prendre. Mais, comme il le dit, il fit appel à une autre autorité en la matière. Nous ne pouvons que soupçonner qu'il s'agit de l'abbé Luc Désilets, alors curé du Cap-de-la-Madeleine, qui avait été secrétaire de Mgr Cooke et dont Boucher de Niverville avait fait la connaissance au cours de ses études à Nicolet. Luc Désilets affichait des idées assez arbitraires et était lié avec le grand vicaire Laflèche. On a cité d'autres ecclésiastiques qui auraient pu influencer l'opinion du député, entre autres l'abbé Olivier Caron, dont les idées ultramontaines étaient également bien connues. Nous penchons plutôt vers Luc Désilets, pour la raison suivante. Vers 1869 ou 1870, alors que Mgr Laflèche venait d'être nommé évêque et qu'il se trouvait à Rome pour le Concile du Vatican, le curé Désilets lui écrivait ces lignes, entre autres missives — ou plutôt directives — qu'il lui adressait quotidiennement : « La Confédération nous a rendu un grand service en nous donnant à nous catholiques la liberté de faire nos lois locales, et par conséquent de débarrasser ici l'Eglise de ses entraves. C'est peut-être aussi le seul qu'elle nous rendra. . . »⁹.

Il est donc possible et même probable que le grand vicaire Laflèche et le curé Luc Désilets aient inspiré, sinon rédigé entièrement le discours que prononça à la troisième session du Parlement du Canada le député de Trois-Rivières et qui fut reproduit dans les *Débats parlementaires* le 10 mars 1865. Nous en donnons ici les principaux extraits.

Monsieur le président, comme le plus jeune député de cette honorable chambre, je devais me réserver la dernière place pour

9. Cité par Albert Tessier, les *Cahiers des Dix*, numéro 19, 1954, p. 166.

parler sur la question qui nous occupe. Très peu de jours avant l'ouverture de cette législature, je ne savais pas que j'occuperais le siège que j'occupe aujourd'hui dans cette enceinte, et que je serais appelé à voter sur la question de la Confédération et à prendre part à sa discussion. Je n'ai donc pas eu le temps, comme la plupart des honorables membres qui ont parlé sur le projet soumis à cette Chambre, de me préparer pour pouvoir la traiter au point de vue politique et diplomatique, et d'examiner les bases sur lesquelles il repose.

D'un autre côté, quand bien même j'aurais eu le temps de faire les études nécessaires pour faire une revue entière de ce grand projet, je n'aurais pas fait autrement que je fais ce soir, et j'aurais laissé, comme je l'ai fait, aux membres de cette chambre plus qualifiés que moi sous le rapport des connaissances, et la discussion et l'étude des grandes questions politiques que procure une longue vie parlementaire. J'aurais laissé, dis-je, à ces honorables députés le soin d'examiner la question sous les grands aspects qui la distinguent.

En ma qualité de député du chef-lieu du district de Trois-Rivières et de Canadien-français, je dois prendre la parole et expliquer mes vues. La position difficile dans laquelle s'est trouvé le pays pendant les quelques années qui ont précédé, difficultés amenées par la force égale des deux partis qui se partageaient le champ politique, et qui avaient rendu impossible aux divers gouvernements qui s'étaient succédé au pouvoir l'administration de la chose publique, cette position, dis-je, rendait donc nécessaire un changement capable de faire disparaître cet état de choses déplorable.

L'Union, comme l'a dit avec tant de raison l'honorable procureur-général du Bas-Canada (G.-E. Cartier) avait fait son temps; il fallait la changer. Il fallait que la nation qui, entre les différentes populations qui habitent les provinces britanniques du continent américain, occupe le premier rang par l'âge, l'énergie et la prospérité, donnât le branle et proposât une mesure capable de faire sortir le pays des difficultés où il se trouvait placé.

Eh bien ! monsieur le président, le projet qui se présentait le plus naturellement était le projet de la confédération des provinces anglaises de ce continent. Les adversaires de cette mesure, qui l'ont opposée avec tant de zèle, de persévérance et de courage, n'en ayant jamais proposé d'autre, elle devait être la seule acceptable. Ce projet n'a pas eu l'effet de m'ef-

frayer comme quelques-uns des honorables députés qui ont parlé avant moi. Après l'avoir examiné attentivement, j'en suis venu à la conclusion qu'il était praticable et qu'on devait l'adopter.

Je sais bien que le projet n'est pas parfait, car il n'y a rien de parfait en ce bas monde. On ne pouvait tout prendre pour le Bas-Canada et ne rien laisser au Haut-Canada et aux provinces maritimes. Il fallait nécessairement et en toute justice faire certaines concessions, puisque nous obtenions de grands avantages matériels et la conservation et la protection de nos intérêts les plus chers. Enfin, il fallait faire ce qu'on appelle généralement un compromis, et ce compromis devra nous être favorable sous tous les rapports.

Après avoir affirmé, comme nous l'avons mentionné plus haut, qu'il avait sollicité l'avis de deux membres influents du clergé, le député se lance dans une virulente diatribe contre ceux qui, à la suite de Jean-Baptiste Eric Dorion, « L'enfant terrible », veulent refuser aux membres du clergé le droit de s'occuper de politique. De toute évidence, Boucher de Niverville entendait avant tout défendre l'attitude du *Journal des Trois-Rivières*, auquel collaborent ses guides spirituels, et par le fait même soutenir les ultramontains de toute la province. Jean-Charles Bonenfant a fort bien analysé l'atmosphère de l'époque dans l'article dont nous avons fait mention précédemment. Ajoutons seulement que dans la logique des remarques du député trifluvien et son insistance à soutenir l'attitude du clergé, il est facile de déceler l'inspiration du grand-vicaire Laflèche.

Certaines des remarques exposées par le député de Trois-Rivières pour justifier son attitude peuvent aujourd'hui paraître, aux yeux de quelques-uns, futiles et en partie contraires à ses prévisions. Mais à l'époque, il y a plus de cent ans et avant que la Confédération ait fait ses preuves, cette opinion était logique et mérite d'être retenue. Après un survol assez vague et superficiel de ce qui s'était passé chez les nations opprimées à travers les siècles, — ce qui démontre que sa culture générale était plutôt faible —, il en arrive à parler de l'avenir de ses compatriotes Canadiens-français face à une confédération des provinces.

...Si jamais le Haut-Canada voulait être injuste envers le Bas-Canada et les provinces d'en-bas, naturellement et instinctivement ils formeraient une alliance pour s'opposer aux empiètements ou aux injustices du Haut-Canada. Ainsi je suis convaincu que, sous ce rapport, nous n'avons rien à craindre. Comme Canadien-français, je dois parler de ce qui nous touche de plus près : notre religion, notre langue, nos institutions et nos lois. Eh bien ! par rapport à notre langue, je me demande s'il y a le moindre danger que nous la perdions dans la confédération ? Loin d'être en danger, je crois qu'elle fleurira davantage sous le nouveau régime, puisqu'on pourra la parler et s'en servir non seulement dans les parlements fédéraux et dans les législatures locales, mais aussi dans les tribunaux suprêmes qui seront plus tard institués dans ce pays.

Je dis qu'alors, c'est-à-dire lors de la confédération, nous aurons l'exercice plus entier de notre langue, car quelle liberté de langage avons-nous aujourd'hui dans cette enceinte ? Cette liberté, que les libéraux ont fait sonner si haut, et à laquelle on ne peut toucher sans la détruire, comment l'avons-nous ici ? Est-ce qu'elle nous est donnée dans toute l'acceptation du mot et de l'idée ? Pas le moins du monde. Monsieur le président, nous l'avons comme le supplice de Tantale, qui était altéré et ne pouvait pas boire, quoiqu'il eût de l'eau jusqu'à la bouche, cette eau disparaissant aussitôt qu'il y touchait.

En effet, quelle espèce de liberté avons-nous, nous qui ne comprenons pas la langue anglaise ? Nous avons la liberté de nous taire, d'écouter et de chercher à comprendre !

Sous la confédération, Les Haut-Canadiens parleront leur langue et les Bas-Canadiens parleront la leur, absolument comme aujourd'hui. Seulement le groupe qui comptera une grande majorité de ses compatriotes dans la Chambre, aura plus d'espoir d'y entendre parler sa langue et, comme ils le font aujourd'hui, les députés parleront la langue de la majorité. Je ne veux pas faire de reproches aux honorables députés qui ont parlé en anglais sur la question qui nous est soumise et qui nous ont ainsi privés du plaisir de les comprendre et de jouir par conséquent de leur éloquence et de leur logique. Ce qu'ils ont fait dans cette occasion est un simple acte de justice que nous devons à la majorité de cette Chambre, et que les Canadiens-français ont toujours aimé à leur rendre...

On comprendra facilement que nous n'avons pas cité cette partie du discours du député trifluvien comme un modèle de logique

et de psychologie politique. Les arguments sont plutôt superficiels — l'avenir devait le prouver d'ailleurs — et si nous l'avons reproduite c'est surtout pour démontrer que Boucher de Niverville avait des idées assez vagues sur la question. C'est la partie la plus faible de son discours, et sans doute a-t-elle été tout simplement improvisée, dans le langage empoulé si cher aux tribuns. Il en sera de même d'ailleurs jusqu'à la fin, sauf lorsqu'il traite de l'éducation, là où nous reconnaissons facilement la griffe du grand-vicaire Laflèche. Ses réflexions méritent d'être citées.

Il est un moyen infaillible et basé sur les lois de la nature de conserver pures chez le peuple Canadien-français sa langue, sa religion, ses institutions et ses lois, et ce moyen est le même chez tous les peuples : je veux parler de l'éducation, de cette éducation que nous recevons de l'auteur de nos jours pendant notre enfance, et qui nous est donné ensuite dans nos écoles élémentaires et dans nos séminaires. De cette éducation chrétienne, morale et religieuse que nous recevons dans notre jeunesse avec tant de soin, de sagesse et de sollicitude, par les maîtres et précepteurs de nos collèges; de cette éducation pratique que nous acquérons par le commerce et les relations avec les hommes d'affaires.

Cette éducation, elle est l'élément qui fait les peuples prospères, riches et grands, les élève et les maintient à la hauteur où elle les a élevés et placés. Cette éducation ne s'efface jamais de l'esprit de ceux qui l'on reçue; elle reste fixée dans leur mémoire comme le signe que l'on fait sur l'écorce du jeune arbre se trouve gravé dans son cœur lorsque, nombre d'années après, il tombe sous la cognée du bûcheron. . .

Le député énumère ensuite, en bon représentant du peuple qui l'a élu et qu'il n'oublie pas, les avantages que la région trifluvienne retirera de son entrée dans la Confédération.

Tout le monde sait que notre district possède des terrains immenses non encore livrés à l'exploitation, des forêts magnifiques de bois de toutes espèces, et des mines d'une valeur incalculable. Trois-Rivières, sans contredit, fournit le meilleur fer du pays; cela a été prouvé à la grande exposition de Londres, où les premières médailles ont été décernées à la compagnie des forges de Radnor pour les meilleures roues en fer, pour la durée, l'élégance et la qualité.

Le district de Trois-Rivières n'est pas en arrière des autres districts du pays tant sous le rapport industriel que sous le rapport de l'énergie et de l'esprit d'entreprise de ses habitants. Le chemin de fer d'Arthabaska, qu'on disait ne pas pouvoir payer ses dépenses, rapporte aujourd'hui plus que n'importe quelle autre partie du chemin de fer *Grand Tronc*. Nous avons besoin de chemins de colonisation, il nous faut des voies ferrées, et je suis persuadé que sous la confédération, alors que nous aurons l'administration de nos propres deniers, sans consulter le Haut-Canada, nous construirons des voies ferrées partout où les besoins du commerce et de l'industrie se feront sentir. Et nous pourrons offrir à la colonisation des voies et des chemins aisés et faciles, et le district de Trois-Rivières, comme les autres districts du pays, en retirera de précieux avantages...

Nous avons un exemple de la rapidité d'accroissement que prendrait la colonisation dans le district de Trois-Rivières si elle était encouragée. Cet exemple se rencontre dans les paroisses de Saint-Maurice, Saint-Etienne, de Sainte-Flore, de Shawinigan.

Il y a à peine vingt-cinq ans, la paroisse de Saint-Maurice n'était qu'une forêt, et aujourd'hui elle est une grande, belle et riche paroisse, dont le district de Trois-Rivières peut et doit s'enorgueillir; elle compte au-delà de cinq cents voteurs avec la paroisse de Mont-Carmel, qui en est un démembrement.

Le grand commerce de bois qui se fait dans les vallées du Saint-Maurice et qui emploie des milliers de travailleurs, ce grand commerce qui joue un rôle important dans les grandes affaires du pays et qui exporte pour des sommes considérables des bois tirés des vastes territoires... toutes ces richesses encore inexploitées n'attendent que la confédération pour faire de la ville et du district de Trois-Rivières une partie importante du Bas-Canada...

Et le député termine, après avoir fait la louange des parrains de la Confédération, dont Cartier, en faisant appel « au bon sens des honorables députés de cette Chambre ». Il se déclare en faveur du projet « parce que, dit-il, je le crois nécessaire et indispensable et de nature à promouvoir les intérêts du pays en général et ceux du Bas-Canada et du district de Trois-Rivières en particulier ».

L'orateur, on le conçoit, fut chaleureusement félicité par les députés qui partageaient son opinion et les quelques journaux qui y étaient favorables. Le *Journal des Trois-Rivières*, d'abord favorable au projet et sympathique au député trifluvien, émit une opinion plutôt modérée et qui en surprit plusieurs. Boucher de Niverville reçut aussi de nombreuses lettres de ses commettants et particulièrement de personnes influentes et sérieuses, dont Edward Barnard. « Tout le monde, lui écrit Benoni Lassalle, parle aujourd'hui du discours que tu as fait hier soir, La ville est fière d'apprendre que tu te fais écouter... ». Le rédacteur de *La Gazette de Sorel*, J. Guillaume Barthe, lui envoie ces lignes, de sa fine écriture : « Je ne t'ai pas encore félicité privément sur ton succès électoral, parce que *La Gazette* l'a fait publiquement. Je te félicite de n'être pas du parti Dorion; ces gens-là ne sont pas nationaux et ils ne sont pas non plus capables. Ton adresse a rencontré mon approbation. J'ai toujours, tu t'en souviens peut-être, pensé comme cela, même lorsque tu faisais semblant de rire de moi!... » Son beau-frère et associé, Louis-Gaspard Bourdages lui fait tenir ces lignes : « Le *Telegraph* d'hier nous apprenait que vous aviez parlé *with great success*. Et tous vos amis étaient fiers et se disaient avec raison : Nous le disions bien qu'il ferait bien et qu'avec lui nous n'avons pas à regretter Turcotte... Les Ecosais murmurent en silence »

Le projet de confédération fut soumis à l'électorat à l'été de 1867 et la votation fut fixée aux 30 et 31 août. Selon l'Acte original de l'Amérique britannique du Nord, sanctionné par la Reine le 26 mars précédent, un député avait droit au double mandat, fédéral et provincial, et le vote était public, c'est-à-dire « à ciel ouvert ». Charles Boucher de Niverville, fort de sa popularité, se prévalut du privilège du double mandat, ce qui donna lieu à une élection mouvementée et à des remous d'opinion qui tinrent les esprits en ébullition.

Des personnes influentes tentèrent de dissuader l'entrepreneur avocat de solliciter les deux sièges. D'autres l'y engageaient, sachant qu'il serait élu, étant très représentatif, et que Trois-Rivières méritait cet honneur autant que tout autre comté.

Même le *Journal des Trois-Rivières* réprouva la politique du double mandat, par principe surtout, ce qui l'obligea à se dissocier de l'attitude du député trifluvien, à qui il avait en maintes circonstances accordé sa sympathie et son support. Le rédacteur du *Journal*, Magloire McLeod, fit connaître sa position dans l'édition du 23 juillet: « Quelques-uns disent que M. de Niverville persiste à se présenter pour les deux chambres. Nous pensons cependant que l'opinion générale en ville est en faveur de deux membres ». Dans le numéro du 6 août, il prend une attitude plus énergique: « Si réellement M. de Niverville avait la détermination de faire une lutte pour les deux chambres, malgré la volonté contraire de la majorité des électeurs de cette ville, c'est à ces derniers de lui démontrer qu'ils ne lui accordent pas un double mandat. » Puis le rédacteur se fait plus acerbe encore: « On a fait courir le bruit en ville que le gouvernement jugeait la présence de M. de Niverville nécessaire dans les deux chambres. La chose fait rire réellement. Nous sommes assurés que le fonctionnement de la Confédération ne dépend pas absolument de la double élection de M. de Niverville... »

Cette opinion logique et qui sans doute reflétait l'opinion générale, était-elle partagée par les deux guides spirituels de l'aspirant-député, les abbés Laflèche et Désilets? Nous ne pouvons le prouver de façon certaine et sans doute les deux abbés préféreraient-ils garder une prudente et discrète attitude dans ce domaine purement politique. Il est possible toutefois de déceler leur influence furtive dans les démarches entreprises par des personnes bien en vue, qui n'avaient pas d'opinion politique reconnue et qui avaient ouvertement approuvé l'attitude de Niverville lorsqu'il avait pris fait et cause en faveur de la Confédération. On discutait du problème lors des réunions sociales où la partie de cartes traditionnelle cédait le pas à la grande question de l'heure.

Le rédacteur du *Journal des Trois-Rivières*, qui flairait le vent de l'opinion, avait raison d'écrire qu'en grande majorité la population était opposée au double mandat. Mais comment convaincre Niverville de son erreur? On décida que l'un de ses ad-

versaires, Charles-Borromée Genest, lui adresserait une lettre pour l'informer que s'il acceptait de ne se présenter qu'à une des deux législatures, il serait élu par acclamation. La lettre était contresignée par d'anciens supporteurs de Niverville, dont Pierre Gravel et Onésime Latreille.

Immédiatement après la réception de cette lettre, l'aspirant-député convoqua ses principaux collaborateurs pour étudier la situation. Après un sondage de l'état d'esprit de la population, on résolut que Niverville n'avait rien à perdre et qu'il serait élu au moins à l'un des deux sièges. A la mise en nomination le 23 août, Jean-Baptiste Pothier et Edouard Normand proposèrent sa candidature aux Communes, tandis que le notaire Denis Genest Labarre et J.K. Ward la proposèrent pour la législature locale. Les autres candidats étaient Charles-Borromée Genest pour les Communes et Sévère Dumoulin pour le provincial.

L'assemblée contradictoire qui suivit l'appel nominal donna lieu à de sanglantes bagarres et on s'attendait au pire dans les jours précédant immédiatement l'élection. Les deux adversaires de Boucher de Niverville adressèrent même au directeur du scrutin, l'avocat Ezekiel Moses Hart, une pétition pour réclamer la venue « d'un bataillon de cent hommes des troupes régulières, pour les avoir ici pendant la tenue des pools et en placer vingt-cinq à chaque pool pour garder la paix ». Les deux adversaires de Niverville ne sont pas tendres à son endroit. Ils l'accusent d'avoir soudoyé des batailleurs de carrière, « aux proportions gigantesques et herculéennes », pour influencer les électeurs; d'avoir toléré et même encouragé des bagarres au cours desquelles un partisan adverse « a été blessé à mort... » La pétition stipule encore : « Nous n'avons en cette cité comme seul moyen de maintenir la paix que vingt constables qui sont tous plus ou moins partisans de M. Niverville ».

Malgré ces appréhensions, les deux jours de la votation se déroulèrent dans le calme. On n'enregistra aucun incident désagréable. A la suite d'un dernier sondage d'opinion, les principaux supporteurs de Niverville: Godfroy Lasalle, Jean-Baptiste Houle, Pierre Robichon, Hercule Normand, se rendirent à l'évi-

dence que les bagarres compromettraient l'élection de leur candidat et qu'il était préférable de chercher à convaincre l'électorat. Leur tactique réussit et Boucher de Niverville fut élu aux deux sièges. Aux Communes il obtint 247 voix contre 143 pour Genest; à la législature de Québec, il récolta 233 votes contre 190 pour Sévère Dumoulin.¹⁰

Comme partout ailleurs, le triomphe des partisans de la Confédération donna lieu à des démonstrations publiques. Il ne provoqua toutefois à Trois-Rivières qu'un enthousiasme mitigé qui fit réfléchir le député élu aux deux gouvernements. Malgré son succès électoral, Boucher de Niverville se rendit compte que le petit peuple ne l'appuyait plus moralement et que sa sympathie s'était refroidie à son endroit. Son organisation électorale avait bien fonctionné, mais sa double victoire prenait déjà l'allure d'une fleur prématurément fanée. Le *Journal des Trois-Rivières* donnait d'ailleurs le ton et savourait avec une évidente satisfaction l'acuité et la justesse de ses prédictions.

Dans son édition du 3 septembre, le journal écrivait : « Ceux qui ont élu M. de Niverville pour les deux chambres ont déclaré par leurs votes que M. de Niverville était un homme nécessaire au fonctionnement du nouveau régime. Nous allons voir maintenant la part qu'il va prendre à ce fonctionnement et s'il va confirmer le jugement des électeurs ». Un autre article du même numéro affiche une ironie plus fielleuse encore : « On dit que M. de Niverville aspire au poste de conseiller législatif pour la division Shawinigan. Il lui faudrait alors résigner son mandat à la Chambre locale. Ce serait donc inutilement qu'il aurait fait la lutte pour cette Chambre, et la ville aurait à faire une nouvelle élection dans quelques mois... ».

Cette attaque était d'autant plus malicieuse que le député avait déclaré avec emphase dans son discours à la législature de

10. Douze députés dans le Québec obtinrent le double mandat. À part le député trifluvien ce furent : Joseph Gaudet (Nicolet), Georges-Etienne Cartier (Montréal-Est), Georges Irvine (Mégantic), Henri-Gustave Joly (Lotbinière), Joseph-Goderich Blanchet (Lévis), Hyacinthe Bellerose (Laval), Pierre Fortin (Gaspé), Hector Langevin (Dorchester), P.-A. Tremblay (Chicoutimi), Christian-Henry Pozer (Beauce), Pierre-Samuel Gendron (Bagby).

Québec le 10 mars 1865 : « Pour ma part, je suis prêt à laisser à l'opposition ce qui pourrait m'échoir sous forme de places ou de dignités lorsque nous serons confédérés... »

Plus de deux ans s'étaient écoulés depuis cette pompeuse déclaration. Deux dures années au cours desquelles l'opinion publique avait grandement évolué. Le perspicace rédacteur du *Journal* la sondait et la jugeait. Et il n'était pas loin de la vérité lorsqu'il prédisait que l'entreprenant député songeait à un poste de tout repos. En effet, en septembre 1868, Niverville démissionnait de ses deux postes de représentant du peuple pour accepter celui de shérif du district de Trois-Rivières¹¹.

Bien des raisons motivaient la décision de Charles Boucher de Niverville de quitter la politique active. Dans ce domaine, il fut un enfant gâté, et la chance l'avait toujours favorisé, aidée par sa jovialité et son appétence naturelle d'être utile au peuple. Mais ce peuple qu'il servait avec tant de naturelle obligeance, ne s'en était-il pas servi de plus en plus pour se hisser aux plus hauts honneurs ? Les articles acidulés du *Journal des Trois-Rivières* le firent aussi réfléchir. Sans doute admettait-il dans son for intérieur que l'intelligent rédacteur avait raison. Et puis, surtout, il y avait le problème de sa santé. Malgré les conseils de son consciencieux médecin, le docteur Georges Badeaux, il avait continué ses folles orgies et, de plus en plus, il prenait de l'embonpoint, souffrait d'ulcères et de troubles artériels. Et l'atmosphère nouvelle de la politique ne lui plaisait pas. Il n'y était pas à l'aise. Il s'y ennuyait. Après mûre réflexion, il prit son irrévocable décision, sans consulter qui que ce soit : démissionner de ses deux postes de député, pour connaître un peu de liberté personnelle.

Le journaliste fouineur Auguste Achintre, aventurier et globe-trotteur, un temps ambassadeur de la France à Washington, échoua chez nous comme écrivain et se fit admettre observateur des dé-

11. Boucher de Niverville fut remplacé à la législature de Québec par son adversaire de 1867, Sévère Dumoulin, alors maire et qui fut élu par acclamation. Son remplaçant aux Communes fut l'avocat William McDougall. Quant à son adversaire malheureux de 1867 aux Communes, Charles-Borromée Genest, la chance politique ne le favorisa pas. À la mort de Niverville, Dumoulin le remplaça comme shérif, Genest fut élu à Québec, pour quelques mois, puis fut battu par l'avocat Henri-Gédéon Mailhot, qui fit une brillante carrière de ministre et de juge.

bats politiques. Il publie en 1873 *Portraits et Dossiers parlementaires du premier Parlement de Québec*, ouvrage d'un style vivant mais sans grande valeur historique, car l'auteur louait surtout les personnes en place qui lui rendaient des services pécuniaires. Voici ce qu'il écrit du député Niverville : « Il n'apparut à la première session que juste le temps nécessaire pour souhaiter la bienvenue à ses collègues et leur faire ses adieux. Il prit congé en souriant, et se retira dans cette retraite convoitée qu'on appelle une place de shérif... »

Cette pointe d'ironie dépeint bien l'atmosphère dans laquelle se trouva plongé ce populaire député, qui devint du jour au lendemain simple fonctionnaire, étant dans l'obligation, par le fait même, d'abandonner officiellement son bureau d'avocat, le plus important à l'époque de la cité trifluvienne. Sa forte constitution ne put supporter un tel choc. Aussi mourut-il moins d'un an après sa nomination comme shérif.

Essayons maintenant de relater quelques aspects de sa vie privée.

Affaires juridiques et vie privée

Si nous faisons une incursion dans sa vie privée, ce n'est pas par indécence ou indiscretion. C'est qu'elle nous aidera à mieux comprendre la destinée de cet homme actif et intelligent, qui aurait pu remplir un rôle de premier plan dans la structure de sa province et du pays, mais à qui ont toujours manqué une maturité d'esprit, une discipline de vie et des guides sérieux et sûrs qu'il aurait écoutés.

Des guides et des amis sérieux, il en eut, certes, mais apparemment il voulut s'essayer à voler de ses propres ailes avant de posséder la solidité d'une profonde expérience. Son premier maître dans la profession juridique et qui lui inculqua également les connaissances politiques fut Antoine Polette, juriste de grande renommée, qui fut député à la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada de 1848 à 1857, maire de Trois-Rivières puis nommé juge en 1860. Il fondait sur le jeune avocat de grands espoirs. Lors-

que Polette fut nommé juge, Niverville s'adjoignit Louis-Gaspard Bourdages, originaire de Québec, jeune, sans expérience et qui deviendra son beau-frère peu après, épousant Louise-Célina, déjà veuve du marchand Onésime Chênevert. Bourdages ne fut peut-être pas un homme de loi des plus brillants de son époque ni un procédurier retors, mais il maintint avec honnêteté et patience le bureau d'avocat tout le temps que Niverville fut étroitement mêlé à la politique. Il ne devait pas survivre longtemps à son maître et associé. Il décéda à Trois-Rivières en 1872, trois ans presque jour pour jour après ce dernier, à l'âge de 37 ans. Il fut inhumé à son côté dans les voûtes de la Cathédrale, « du côté de l'Évangile ».

Niverville entretenait des relations d'affaires et d'amitié avec quelques autres hommes de loi. Outre Antoine Polette, il y eut Edward Bernard, père et fils, les Désilets, notaires ou avocats, Abraham L. Desaulniers, Napoléon Bureau, Sévère Dumoulin, sans oublier son ami de toujours et conseiller financier, Ezekiel Moses Hart, avocat également mais surtout courtier et homme d'affaires. Nous n'avons pu malheureusement retracer toutes les lettres qu'il a écrites. Mais si on en juge par celles qu'il recevait et dont beaucoup sont conservées aux archives du séminaire de Trois-Rivières, il entretenait une volumineuse correspondance et ce, dans tous les domaines. Ses correspondants les plus assidus et les plus prolifiques étaient les deux frères Barthe, Guillaume et Georges-Isidore, qui avaient autant que lui le virus de la politique.

Le bureau de Niverville fut un temps le plus achalandé de la cité trifluvienne. Sa clientèle se recrutait non seulement chez les siens, mais dans les paroisses des deux côtés du fleuve, de Deschaillons à Yamaska, de Sainte-Anne-de-la-Pérade à Berthier et dans les paroisses à l'intérieur des terres. Cette popularité, il ne la devait pas tant à sa science juridique qu'à sa bonhomie, sa popularité et son honnêteté. On avait recours à ses conseils sur les sujets les plus divers. Sa réputation peut se résumer par cet extrait d'une lettre que lui adressait le 15 décembre 1854 Jacques Vigneau, habitant de Saint-Grégoire : « Je m'adresse à vous préférentiellement à d'autres, comme connaissant votre probité dans les

affaires... » Vigneau a plusieurs débiteurs et demande à l'avocat d'attendre l'entrée des paiements avant de lui payer ses honoraires. De Deschaillons, François Vermette lui écrit le 14 août 1861 : « Je sais bien que vous n'aimez pas à vous déranger de chez vous... Je ne suis pas le seul qui veut vous voir. Plusieurs autres de vos clients vous attendent pour vous donner, qui de l'argent, qui des causes. Moi-même, j'aurai de l'argent à vous remettre ». Des lettres de ce genre, il y en a à profusion.

Sa générosité

Il est intéressant de noter que son dévouement envers autrui et sa générosité précédèrent de beaucoup son entrée dans la vie politique. Chez lui cette qualité était naturelle.

Dès les premières années de sa carrière d'avocat, alors qu'il ne disposait encore que de modestes revenus, il fournissait discrètement une aide financière à des étudiants. Ces détails nous sont connus par des lettres qu'il recevait. Le 7 septembre 1855, Narcisse Panneton, fils d'Hercule, modeste ouvrier, lui écrit du séminaire de Nicolet : « L'argent que vous me donnez pour mes études ne sera pas perdu... Je vous récompenserai avec un bon courage... » L'année suivante, le 26 août, le même étudiant lui demande encore de l'aide en ces termes : « Comme voilà bien de l'argent que vous donnez pour moi, je suis obligé de vous demander encore cette aide, car mes parents n'ont pas d'argent pour me mettre au collège. Aussitôt que je pourrai gagner ma vie, je pourrai vous rembourser... » Le 18 avril 1856 un jeune nicolétain, Napoléon Daigneau, lui écrit pour s'excuser de n'avoir pas assez travaillé et demande le paiement d'une autre année de cours. Il promet de s'amender ! F.-X. Langis, de son côté, est au séminaire de Joliette, en 1856. Il doit partir pour les vacances, mais sa blanchisseuse ne veut pas lui remettre son linge parce qu'il n'a pas d'argent pour la payer. « Pouvez-vous m'aider encore », écrit-il. Et les exemples se succèdent d'étudiants qui lui doivent une grande partie de leur cours : François Dufresne, Pierre Olivier, Octave Lafond, etc.. Ce dernier était son neveu. Les autres, des enfants de ses amis. Aucun d'eux ne semble avoir profité de la générosité

de leur protecteur et leurs études ont été brèves. En 1859, Narcisse Panneton est apprenti-imprimeur chez un monsieur Aubuchon à Sorel. En 1865, il sollicite du député Niverville un emploi de « tourneclaf » à la prison trifluvienne

Le « patronage »

Depuis qu'il est député, Niverville doit faire face à de nombreuses demandes d'emplois et de faveurs de tous genres. La correspondance qu'il a reçue dans ce domaine a été heureusement conservée et démontre que la plaie du « patronage » n'est pas une invention contemporaine. L'effort qu'il a déployé pour satisfaire tous et chacun a certainement contribué à abrégé ses jours. Comme on connaissait sa serviabilité et son bon cœur, on avait recours à lui sous le moindre prétexte. Nous n'avons pas malheureusement les réponses, verbales ou écrites, qu'il donnait à ceux qui sollicitaient son aide. Sans doute, en bon politicien qu'il était, donnait-il toujours espoir. Citons quelques exemples dont on trouve trace.

Le 10 mars 1865, un de ses vieux amis et supporteurs, P.-Lewis Craig, sollicite un poste de tourne-claf à la prison. Quoique d'ascendance anglaise, il a épousé une Canadienne-française et a quatre enfants dans le besoin. La demande lui arrive en même temps que celle de Narcisse Panneton, un de ses protégés. La même année, le docteur Badeaux lui propose la nomination d'un géôlier pour remplacer quelqu'un qui vient de mourir. C'est un parent, aussi dans le besoin. Un autre ami demeurant à Princeville, Cléo. Giroux, lui demande « n'importe quoi ». Ancien militaire, il revient des États-Unis, est sans le sou et sans emploi. Un nommé J.L. Harquoil, de Montréal, lui écrit qu'il devra s'engager comme zouave si le député ne lui trouve pas un emploi. « Répondez-moi, dit-il, je crois que comme député votre lettre est franc de port ».

La correspondance lève aussi le voile sur la petite histoire de bien des misères, maladies, tribulations et angoisses. Ainsi, le 20 décembre 1858, par l'entremise de l'assitant-greffier Narcisse-Alexandre Duberger, il reçoit une demande d'un vieux militaire français du nom de Fay, qui séjourne à l'hôpital des Ursulines. Fay

sollicite, dès sa sortie de l'hôpital, le privilège de « réparer l'orgue de M. Turcotte, pour obtenir quelques sous ». En post-scriptum, le militaire écrit : « Je me rappelle la campagne de Russie. J'ai fait le passage de la Bérésina... »

Développement industriel de la région

Dès le premier stage de Boucher de Niverville comme député à la Chambre du Bas-Canada, ses concitoyens de langue anglaise, non seulement de son comté mais de toute la région, l'assaillirent de demandes écrites ou d'entrevues pour obtenir des concessions forestières et autres faveurs spéciales, auxquelles ces britanniques prétendaient avoir droit de préférence aux indolents canadiens de langue française. Indolents, peut-être. Mais pauvres aussi et sans aide financière pour l'exploitation de leurs richesses naturelles. Dans la correspondance on retrace les noms de quelques-uns de ces financiers qui sont à l'origine du développement industriel de la Mauricie. Tout d'abord James Kewley Ward,¹² qui exploita la scierie connue sous le nom de « moulin des Américains », et une autre usine doublée d'un moulin à farine à Maskinongé. D'autres Trifluviens avaient nom William Studdart, associé au financier américain Farnham, N.F. Rickaby, R. Lanigan, etc. On trouve aussi les noms des industriels Higgins et Graves, qui achetèrent en 1861 le moulin de Ward à Maskinongé. Signalons encore le nom de John Stanton qui exploita de nombreux chantiers de bois dans les territoires en haut de Louiseville. Le nom de Stanton fait partie de l'histoire de Louiseville, où il résidait.

Niverville s'intéressait de près aux projets de ces industriels, car il avait à coeur le développement économique de la région, comme il l'avait signalé d'ailleurs dans son fameux discours de

12. Ward, natif d'Angleterre, eut une vie publique assez active. Emigré aux Etats-Unis vers 1842, il vécut une dizaine d'années à Troy, N.-Y., avant de venir tenter fortune dans le Québec. Il ne garda que peu de temps ses moulins de Trois-Rivières et de Maskinongé. Par la suite il fonda une importante scierie sur les bords du canal Lachine à Montréal. Etabli à la Côte Saint-Antoine, il fut conseiller, puis maire. Il fut candidat malheureux à deux reprises à la Chambre des Communes, puis il fut nommé conseiller législatif pour la division de Victoria en 1888 par le premier ministre Honoré Mercier. Il fut aussi gouverneur et administrateur d'hospices montréalais et d'hospices pour vieillards. Il mourut en 1910.

1865 en faveur de la Confédération. C'est dans cet esprit qu'il pria les corps publics de la région de lui adresser des pétitions qu'il transmettait au gouvernement afin de hâter la construction du chemin de fer de Trois-Rivières aux Grandes Piles, dont on réclamait depuis dix ans l'établissement et qui avait été promis par son prédécesseur à la Chambre, le député Turcotte. Niverville aurait bien aimé pouvoir offrir à ses électeurs ce cadeau tant convoité. Toute la population, les autorités, les industriels l'appuyaient et l'encourageaient à poursuivre ses efforts et ses démarches. Les journaux locaux, de leur côté, multipliaient les articles, les éditoriaux, les lettres ouvertes de collaborateurs bénévoles. Dès sa fondation en 1858 *L'Ere Nouvelle* lutta farouchement en faveur du projet; puis le *Journal des Trois-Rivières* prit la relève avec une vigueur accrue. Rien n'y fit. L'inauguration du chemin de fer des Piles ne se fit pas avant 1880. En attendant les citoyens de la région des deux côtés du fleuve se consolait avec la construction en 1864 de l'embranchement de la voie ferrée Arthabaska-Trois-Rivières, qui rendait tout de même de grands services et donnait de l'espoir.

* * *

Ajoutons, en toute justice pour les prédécesseurs immédiats du député Niverville à la Chambre d'assemblée, que l'honorable J.-Edouard Turcotte et, avant ce dernier, l'avocat Antoine Polette ont dépensé beaucoup d'énergie à promouvoir les intérêts de la région du Haut Saint-Maurice. Quelques-uns des discours de Turcotte et plusieurs de ses pétitions et mémoires ont été conservés. C'est à lui qu'on doit en grande partie la construction de la voie ferrée Arthabaska - Trois-Rivières, car il y voyait le premier échelon de la ligne qui couvrirait cette vaste région. Quant à Antoine Polette, il jouissait d'une grande renommée comme juriste, il était sérieux, méthodique, et ses avis avaient du poids. Dans son ouvrage « Les Juges de la province de Québec », Pierre-Georges Roy a certainement raison de lui rendre l'hommage suivant: « C'est peut-être au juge Polette que la ville de Trois-Rivières doit la prospérité qu'elle a vue depuis un quart de siècle.

Pendant qu'il était député de Trois-Rivières, il suggéra au gouvernement de faire l'arpentage des limites de bois qui se trouvaient dans toute la région du Saint-Maurice. Le gouvernement se rendit à sa demande et dépensa plus de 30,000 louis pour l'arpentage en question. . . C'est à partir de ce relevé d'arpentage qui faisait connaître les richesses forestières de cette région, que l'industrie du bois se développa et amena la prospérité à Trois-Rivières. »

Le député Polette mérite certes cet hommage, et on ne peut douter que son protégé, Charles Boucher de Niverville, bénéficia de ses judicieux conseils, comme nous l'avons signalé précédemment.

* * *

Une passion : les chevaux

Ses devoirs absorbants d'homme public ne privaient pas Niverville de cultiver sa passion favorite: l'achat, l'élevage et l'entraînement de chevaux de course. Comment trouva-t-il le loisir de s'en occuper aussi assidûment ? Nous l'ignorons, mais sa correspondance démontre qu'il ne cessa jamais de s'y intéresser. Les représentants de ses affaires juridiques, huissiers et agents de collection parcouraient les paroisses pour lui procurer les chevaux de race les plus renommés.

Son fournisseur le plus dévoué, grand connaisseur également, était Max Beaupré, d'Yamaska, et les lettres de ce dernier sont pittoresques, car il mêlait sans cesse les affaires à l'agrément. « Tu n'oublieras pas, écrit-il, d'une calligraphie assez nette, de m'envoyer la saisie de Simon Cournoyer »; et tout de suite après: « Je suis presque décidé de t'avoir un cheval de 25 louis. Peut-être que tu vas trouver ça un peu cher; c'est un cheval de six ans, gras, commode à tous, pesant au moins 1000 à 1100 livres. Je te dis en ami que tu en seras content. . . » Une autre fois Beaupré lui offre une « waginne superbe », puis il lui parle de courses sur la glace. Il le fournit également de dindes et de poulets, minutieusement choisis chez les cultivateurs « les plus honnêtes ». D'autres fournisseurs qui sont en même temps huissiers lui parlent le même

langage: Louis Hébert, Pierre Lafond et Antoine Saint-Germain, également d'Yamaska; Joseph Gill, de Pierreville; Sévère Beauchemin, de Nicolet; Charles Richer-Laflèche, de La-Baie-du-Febvre. Son fournisseur de foin était un Trifluvien, Jean-Baptiste Descôteaux. Le 11 juillet 1862, il lui achète « deux mille bottes de première qualité ». Son principal maréchal ferrand était aussi un trifluvien, Joseph Corbeil, et les factures retrouvées démontrent que Niverville lui était un bon client. Il bandait les roues de ses calèches, réparait ses voitures d'hiver et surtout ferrait les chevaux. Les factures de 1857 à 1863 ne comptent pas moins de 400 articles, dont la plupart sont ainsi libellés : « pour ferrer quatre pieds neufs », ferrer « quatre pieds vieux », ou encore « deux pieds neufs d'avant ».

Le 23 janvier 1868, son beau-frère et associé l'avocat Bourdages lui écrit à la Chambre: « Michel Caron vous fait dire qu'il est temps d'exercer votre cheval pour les *trottes*, car elles auront lieu à Richmond le 4 ou le 5 février prochain ». Des clients et amis lui confiaient leurs causes, soit pour gageures non payées de courses de chevaux sur le lac Saint-Pierre, soit parce que des antagonistes n'avaient pas tenu leurs promesses faites sous serment. Le 18 avril 1856, c'est « un ordre » qu'il reçoit à cet effet de François-Xavier Clermont, de Rivière-du-Loup (Louiseville), à l'encontre de Batoche Morvan, de Saint-Thomas-de-Pierreville.

Dans la même veine ou à peu près se situe l'amusante anecdote suivante. Le 1er mars 1865, — il venait d'être choisi député — un de ses électeurs trifluviens, Pierre-J. Pratte, lui suggère la présentation d'un projet de loi pour empêcher les habitants des environs de venir à Trois-Rivières vendre ou échanger leurs chevaux malades: « Je crois que tu sais que dans les vieux pays il existe un *statu* (sic) que l'on peut faire tuer un cheval qui a les *morves*, ce que l'on appelle *glandes*. Je ne vois pas pourquoi que l'on ne pourrait point avoir une telle loi, au moins d'empêcher ces chevaux *pourris* de rentrer dans notre cité. C'est une maladie qui court dans nos campagnes. . . »

Ce sont là quelques exemples entre des centaines qui prouvent la grande popularité et la solide renommée de Boucher de

Niverville dans ce sport passionnant et qui n'a certainement pas perdu sa vogue. Un autre sport similaire était les batailles de coqs. Niverville en était un fervent adepte. Alors qu'il est en session, un québécois C.-A. Morissette, lui écrit le 1er juin 1866 de ne pas manquer la rencontre qui aura lieu dans quelques jours. Le correspondant ne mentionne pas l'endroit, sachant sans doute que Niverville le connaissait !

Ceux qu'intéresse cet aspect des occupations de Niverville se demanderont sans doute comment il pouvait trouver le temps de s'occuper de ses animaux. C'est qu'il avait des fermiers. Ces renseignements nous sont fournis dans l'inventaire de ses biens après décès. Ces fermiers, qui avaient également d'autres occupations personnelles, dont la culture maraîchère, se recrutaient presque tous à Sainte-Marguerite, dans la banlieue trifluvienne; quelques-uns habitaient La Pointe-du-Lac. Chez Joseph Moreau sont remisés surtout des articles de ferme: herses, charrues, carrioles, traînes, etc. D'autres articles se trouvent chez Basile Aubry, Toussaint Desaulniers, Joseph Pothier; ce dernier est de plus spécialiste du soin non seulement des chevaux, mais « de divers animaux en herbage », de même que Louis-Joseph Robitaille.

Après la mort de Niverville, la presque totalité de ses animaux et articles de ferme furent vendus à l'encan.

* * *

Vie sociale, réceptions et bonne chère

Si Niverville avait laissé descendance, sans doute aurions-nous, par convenance et discrétion, tiré tout simplement le voile sur certains aspects de sa vie agitée qui, par ailleurs, n'a rien de scandaleux, dans le sens où ce mot provoque une curiosité charnelle. C'est ici tout simplement l'esquisse d'un homme à la forte constitution, qui aimait la vie et ne la concevait pas dans la fainéantise. Il lui fallait paraître, causer, avoir des relations sociales, bref se rendre populaire. D'ailleurs son embonpoint l'empêchait de passer inaperçu. Il était à son époque, disaient ses contemporains, le plus gros homme de son entourage et de grandeur

modeste, ce qui accentuait la perspective de sa silhouette. L'élé-gance de sa tenue vestimentaire attirait davantage encore les re-gards et sa vanité en était flattée. Ses amis le taquinaient sur sa taille, et il s'en moquait. Après son élection et son départ pour Québec, un ami intime, Benoni Lasalle, lui écrivait le 3 juin 1865 : « Je ne sais si c'est parce que tu es gros, mais ton absence laisse un grand vide ! » De telles réflexions l'amusaient fort.

Sa mort inopinée, à laquelle lui-même et ses proches s'atten-daient mais qui a jeté le petit peuple dans la stupéfaction, est cer-tes due davantage à ses excès de table qu'à ses activités publiques. Les notes de ses fournisseurs sont indiscretes mais révélatrices à ce sujet. Citons simplement quelques exemples. Quelques fac-tures puisées au hasard de 1859 à 1865 démontrent l'achat d'in-croyables quantités de rhum, de vin, de champagne, de *Old Tom Gin*, de homard, de hareng et d'épicerie de toutes sortes. Une seule facture pour divers de ces produits achetés du marchand François Duchesny entre le 17 novembre 1862 et le 20 février 1863, soit à peine trois mois, se chiffre à \$131. Dans le même temps il achetait de l'épicerie Jacques Nault pour \$62.

En 1866, une facture du marchand général Moses E. Hart pour divers fournitures allant du whisky et du brandy à la melasse et au papier sablé s'élève à \$172. En 1867, soit moins de deux ans avant sa mort, il commande à Rousseau et Gauthier, « épiciers et marchands de vins et liqueurs choisies » selon l'entête, tenant boutique rue des Forges, près du marché public, pour un mon-tant de \$60.95, totalisant 23 articles, dont deux livres de fromage et un demi-pain. Les autres sont whisky, brandy, gin, vin et « 34 bouteilles de champagne ». Et nous pourrions allonger indéfini-ment ces exemples.

Evidemment, il buvait beaucoup. C'était d'ailleurs de son épo-que, et Benjamin Sulte n'a pas eu tort d'écrire, dans une de ses malicieuses critiques à l'endroit de ses concitoyens qui ne lisaient pas ses chroniques que « les Trifluviens n'était que des buveurs de gin et de joueurs de cartes ». Ses plus précieux amis, le juge Polette et le docteur Badeaux, le mettaient souvent en garde contre les abus. Il promettait de s'amender. Le 16 novembre 1867 (il était

alors en session), son associé Bourdages lui écrit: « Je vous félicite de la détermination que vous avez prise de rompre à jamais avec Bacchus, et j'en ai fait autant! » C'était un post-scriptum à une lettre d'affaires. Or, trois jours auparavant, le 13 novembre, Bourdages lui avait dit en terminant une lettre: « Je bois un coup à votre santé! » L'énergique décision d'ailleurs ne dura que l'espace d'un matin. . .

Le juge Polette, qui siégeait presque toujours à Québec et qui lui écrivait quand il était à Trois-Rivières entre deux sessions, était pour lui toujours obligeant et paternel: « En me rendant à la Grand'messe ce matin, j'ai fait rencontre de M. de Carufel, de Maskinongé, qui vient de débarquer et qui m'informe qu'étant allé chez toi hier, il t'a trouvé malade. J'espère que ce n'est pas sérieux et que celle-ci te trouvera rétabli. . . Je suis bien inquiet, prend courage, mon cher Charles, et ne te fatigue pas surtout. Car je pense que tu tiens trop à l'ouvrage parfois, et cela ne te vaut rien. . . » Dans une autre section de la correspondance, on se rend compte que tous deux avaient une prédilection pour les huitres, et le sage magistrat lui en faisait parvenir de Québec dès l'arrivée des barges ou les lui apportait lui-même quand il venait revoir ses amis trifluviens. Alors Niverville organisait à son manoir, qui se prêtait admirablement bien à des réceptions de ce genre, des soirées de dégustation de crustacés et de vins de la meilleure qualité, soirées agrémentées de musique et de chant. Souvent les invités étaient judicieusement choisis, car on en profitait pour discuter de politique et d'affaires confidentielles.

C'est au cours d'une des réunions d'amis que Niverville manifesta son intention, déjà mûrie depuis quelques mois, de démissionner de ses deux sièges de député. Sa santé était de plus en plus mauvaise, et il savait que ses jours étaient comptés. Il aurait pu ambitionner un poste de juge ou de conseiller législatif. Mais il était las de voyager et, comme le shérif Isaac-Gouverneur Ogden venait de mourir il se fit accorder cet emploi de fonctionnaire, ce qui lui permettait de demeurer dans son cher manoir et de mettre ordre à ses affaires juridiques, passablement enchevêtrées. De plus, son frère Joseph était shérif-adjoint, ce qui lui donnerait plus

de loisirs. Mais il ne devait pas jouir longtemps de cette retraite tant convoitée. Nommé en octobre 1868, il décédait le 1er août de l'année suivante.

* * *

Le 11 juillet précédant sa mort, il avait dicté son testament à son ami de toujours le notaire Téléphore Normand. Il se disait « malade de corps mais sain d'esprit, mémoire et entendement », selon le formulaire habituel. Ce qu'il faut retenir, c'est que ses jours étaient comptés, et il le savait. Ce testament est d'une admirable sécheresse. Marié, selon son contrat, en séparation de biens, il lègue à son épouse « la propriété de tous ses biens meubles, meubles meublants, linge de maison, bijoux, argenterie, voitures, animaux, instruments d'agriculture et d'horticulture », etc. Quant à ses biens immobiliers, il demande à son exécuteur testamentaire, le curé de la paroisse de l'Immaculée Conception de Trois-Rivières, de les placer en fiducie pour procurer à son épouse « sa vie durant » une rente annuelle de deux cents dollars, payable chaque mois. A la mort de son épouse, le fonds devra servir à des oeuvres de charité selon le choix de l'exécuteur testamentaire.

Sa mort fut une surprise pour la population, qui ignorait son état de santé. Il fut sincèrement regretté. A ses funérailles assistaient plusieurs de ses anciens collègues des deux Chambres. Les trente-et-un avocats du barreau trifluvien étaient présents. Immédiatement après son décès, tous se réunirent, à l'invitation du bâtonnier Sévère Dumoulin, et lui rendirent hommage: « Le corps des avocats a appris avec douleur le décès de leur collègue Charles Boucher de Niverville, un des plus anciens membres du Barreau, survenu dans la nuit du 31 juillet. . . L'affabilité et autres belles qualités du coeur dont M. de Niverville a toujours fait preuve dans ses rapports avec ses confrères rendront sa mémoire chère à tous les membres du Barreau de ce district. » Puis vint la proposition suivante de ses collègues Moïse Désilets et J. B. Onésime Dumont, adoptée à l'unanimité: « Que comme marque d'attachement pour M. de Niverville et en respect de sa mémoire,

les avocats de cette section assisteront en corps à ses funérailles et porteront le deuil pendant un mois... »

Ces témoignages arrivaient après celui que lui avaient adressé la grande majorité de ses concitoyens lorsqu'ils avaient appris sa décision de démissionner de ses deux postes de député. Il aura donc toujours joui d'une grande popularité.

Fidèle à sa rigide et intransigeante politique, le *Journal de Trois-Rivières*, qui depuis longtemps ne partageait pas ses vues, ne consacra officiellement qu'une quinzaine de lignes à son décès et, tout à côté, il accorda plus d'une colonne à vanter les mérites du curé de Saint-Grégoire, l'abbé Jean Harper, décédé le même jour.

Le *Journal* consentit tout de même, à la demande de quelques lecteurs, à reproduire l'éloge spontané que publia *Le Constitutionnel*, sympathique à la politique de Niverville¹³. Il le fit toutefois avec certaines modifications de détail sans importance. Nous reproduisons ici le texte de l'article du *Constitutionnel*¹⁴, publié le 2 août 1869.

En s'éveillant dimanche au matin, notre ville a été frappée d'une douloureuse nouvelle: M. le shérif de Niverville était mort durant la nuit, entre une heure et quart et une heure et demie. Depuis longtemps atteint d'une affection des poumons et du foie, sa santé était chancelante. Deux ou trois fois même, depuis un mois, on avait craint sérieusement pour ses jours. Mais samedi, il paraissait mieux. Il s'était promené en voiture et se croyait entré en pleine convalescence. A minuit, il ne sentait encore aucune faiblesse, et peu d'instants après il expirait debout, appuyé sur le bord de son lit.

Hâtons-nous de dire, pour la consolation de ses parents et amis, que M. de Niverville était préparé à cette mort soudaine. Depuis plusieurs semaines, il avait appelé la religion à son se-

13. Le *Constitutionnel* fut fondé en 1868 pour combattre les idées du *Journal de Trois-Rivières*, devenu hostile à Niverville. Dès le 9 novembre 1867, l'avocat Moïse Désilets lui écrivait: « S'il vous faut absolument un journal ici qui ne soit pas sous la direction de certaines coteries que vous savez, l'établissement d'un tel journal est plus nécessaire qu'on le croit généralement.... »

14. Qui est l'auteur de cet article? Nous croyons y voir le genre de l'annaliste des Ursulines de l'époque, Mère Marguerite-Marie. C'est le style d'ailleurs des deux derniers tomes des *Annales* de cette institution.

cours et se tenait toujours prêt à rendre compte au souverain maître. Les derniers jours de sa vie ont été vraiment édifiants. Trop faible pour vaquer aux devoirs de sa charge, il passait son temps à lire la vie des saints et à tout moment, dans la conversation, il citait, sans affectation et sans fausse honte, les préceptes de ces grands maîtres de la vie morale.

Si Dieu lui a accordé la grâce d'une fin aussi consolante, c'est qu'il voulait le récompenser de n'avoir jamais oublié le premier précepte de l'Evangile, la charité, cette charité qui renferme la loi et les prophètes. Tous ceux qui ont connu M. de Niverville savent jusqu'à quel point il était charitable envers les pauvres. Dans le temps où il était le plus entraîné par la dissipation, où les passions bouillonnaient le plus fort dans son cœur, il n'a jamais fermé sa porte à l'indigent. Quoique né dans un château, ou du moins dans un manoir seigneurial, M. de Niverville n'a jamais eu honte de pénétrer dans les chaumières et d'aller secourir les malheureux. Aussi, la douleur causée par sa mort prématurée sera vivement ressentie dans toutes les classes de notre population.

Suivent des notes biographiques, qui d'ailleurs font le sujet du présent article. Et le rédacteur de cet éloge, qui certainement l'a bien connu, termine par ces quelques détails intéressants: « Arrivé au comble de ses désirs, il se disposait à vivre tranquillement et à réparer les brèches d'une fortune que ses tentatives sur le turf avaient passablement diminuée. La mort est venue l'empoigner dans toute la vigueur de l'âge... M. de Niverville laisse à Trois-Rivières le souvenir d'un excellent cœur et d'un homme de talent qui aurait pu arriver plus haut qu'il n'a monté. Mais les dissipations de la vie l'ont trop souvent distrait et entraîné, sans toutefois s'emparer de lui complètement, ainsi que le prouve la mort édifiante qu'il vient de faire »...

C'est mal écrit, maladroitement et surtout naïvement exprimé, mais c'est exact.

* * *

Dans cette existence agitée, il n'est jamais question de son épouse. Elle menait une vie volontairement effacée, ne se sentant pas de taille à évoluer dans le monde officiel. Elle avait nom Eliza

Lafond et était fille d'un modeste cultivateur de Nicolet. Lorsque Niverville l'épousa le 8 juillet 1852, elle était dame de compagnie et servante de madame Auguste Larue dont le mari, avocat sans grande envergure mais plein de ressources, était de toutes les cérémonies sociales et politiques. Madame Larue également, ancienne élève des Ursulines, donnait le ton aux réunions de ce genre. Dans une lettre à Montarville Boucher de la Bruère, l'analiste des Ursulines de l'époque, mère Marguerite-Marie, raconte l'anecdote suivante sur madame de Niverville: « C'était une belle personne possédant du tact, mais dépourvue d'instruction. Dans une certaine circonstance, alors que son mari était maire, elle fut appelée en sa qualité de mairesse à présider une assemblée des Dames de la Charité. Elle accepta, mais quelques minutes après qu'elle eût prit possession de son fauteuil, madame Auguste Larue entra. Aussitôt, madame Niverville se leva, alla au-devant d'elle et lui offrit de présider l'assemblée. « Cela vous appartient, madame Larue ». Elle s'éloigna de son fauteuil pour se mêler aux autres dames, et madame Larue présida. »

Après la mort de son mari, madame de Niverville se retira au couvent des soeurs de la Providence, à Montréal, où elle mourut, discrètement, comme elle avait vécu.

Sa dernière activité trifluvienne fut d'assister à quelques séances de l'inventaire des biens de son mari.

* * *

Le curé de la paroisse étant à l'époque messire Charles-Flavien Baillargeon, ce fut lui qui, selon la volonté du défunt, hérita de la charge d'exécuteur testamentaire. Il s'en acquitta avec beaucoup de minutie. L'inventaire détaillé des biens commença le 16 août et dura plusieurs jours, couvrant 98 pages de papier notarial. On y trouve énumérés de nombreux articles ménagers, argenterie, plats, verrerie, carafes en quantité et de toutes dimensions, un piano en acajou et de nombreux habits d'équitation et de chasse, en plus des instruments aratoires et des animaux dont nous avons fait mention plus haut.

Sa bibliothèque, par contre, est plutôt mince. Elle ne contient que quelques ouvrages disparates, comme *Les Girondins* de Lamartine, en huit tomes, les *Oeuvres* de Napoléon III en quatre tomes, l'*Histoire de l'empereur Nicolas*, les *Oeuvres* de Bourdaloue et quelques brochures. C'est tout. Sans doute possédait-il à son étude d'avocat, rue Notre-Dame, « face au terrain du Collège » (aujourd'hui le bureau de poste), des ouvrages de droit et de référence en politique. Son beau-frère et associé, l'avocat Bourdages refusa l'inventaire des meubles et effets qui se trouvaient dans ces bureaux, prétextant qu'il avait été entendu verbalement que le défunt lui laissait le tout ainsi que le résidu de leur société. L'exécuteur testamentaire, messire Baillargeon, demanda au notaire Normand d'inscrire « qu'il prend note du refus et se réserve tout recours s'il y a lieu ».

Il est assez difficile d'évaluer de façon précise la situation financière de Niverville à sa mort, ses affaires étant plutôt enchevêtrées et bien des causes laissées en suspens. On a laissé entendre qu'il avait dilapidé sa fortune dans les courses de chevaux et autres exagérations. Nous croyons que cette opinion n'est pas tout à fait exacte. Un paragraphe de l'inventaire indique qu'il avait déposé chez son ami l'avocat-courtier Ezekiel Moses Hart la somme de \$16,552.43. Il possède de plus son manoir Niverville, une autre maison rue du Haut-Boc, un emplacement rue Notre-Dame et divers terrains à Nicolet et à La-Baie-du-Febvre. Bref, il ignorait certainement lui-même l'étendue de son avoir, s'étant toujours fié, dans sa vie privée comme dans sa vie politique, à sa bonne étoile et se souciant peu du lendemain.

* * *

Il nous faut maintenant terminer, en espérant n'avoir pas esquissé un tableau trop incomplet ou trop injuste de la vie brève mais bien remplie de ce Trifluvien.

La mort de Charles Boucher de Niverville met fin à une phase importante de la vie politique trifluvienne. Et elle en commence une autre, tout aussi palpitante d'intérêt, à laquelle il a, sans le

vouloir, contribué. Conflits d'idées, conflits de conception des affaires publiques, et aussi conflits de parentés, car Trois-Rivières, même si elle s'est considérablement agrandie, est encore, par ses familles de base qui sont toujours les mêmes, le Trois-Rivières d'il y a un siècle.

On s'en rend compte tout particulièrement en période électorale.

A handwritten signature in dark ink, reading "Raymond Douville". The signature is written in a cursive style with a long horizontal line extending from the end of the name.